

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 DECEMBRE 2014 A 19 H

Convocation du 5 Décembre 2014

Le 9 décembre 2014 à 19 heures, les membres du conseil municipal de Beauchastel, convoqués conformément aux articles L2121-10 et L212112 du CGCT, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Alain VALLA, Maire.

Présents: M. Alain VALLA, Maire; M. Erik VANNEAU, Adjoint; M. Denis LALLEMAND, Adjoint; M. Georges BOISSY, Adjoint; Mme Annie PICCOTTI, Adjointe; Mme Catherine BONHUMEAU; Mmes Jacqueline LAFOSSE, Dominique GONZALVEZ, Agnès DE LACRUZ, Estelle FOURNIER, Antonia GARCIA Conseillères Municipales; MM Jean-Marie GERARD, Éric MESLIER, Jean-Pierre CRETIN, Frédéric CAENEVEY, Stéphane DURAND, Conseillers Municipaux.

Excusées: Mme Nadège KLEIN, pouvoir à Mme Estelle FOURNIER, Mme Amandine GNEMMI, pouvoir à M. Erik VANNEAU.

Absent : M. Frédéric MEZZAPELLE

1. RAPPORT CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)

Le Maire présente le rapport de la CLECT adoptée à l'unanimité des délégués des communes à Privas.

Les propositions retenues pour les attributions de compensation sont les suivantes :

- Produit fiscal de référence : 994 577.88 €
- Restitution de compétences : 156 259.55 €
- Neutralité fiscale : 102 893.00 €
- Transfert de compétences à déduire :
 - * Petite enfance : 7 743.03 €
 - * Adhésion SIVU Eyrieux Clair : 7 780.35 €
 - * Actualisation ZI du Pouzin : 226.66 €

Soit un total de compensations reversées pour les années à venir de : 1 237 980.39 €

Le conseil municipal décide par 16 voix pour d'approuver le rapport de la compensation proposé par la CLECT.

Le Maire propose de déduire par solidarité pour la Commune de St Julien du Gua, la somme de 5000 €.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition par 16 voix pour.

ARRIVEE DE STEPHANE DURAND A 19 H 40

2. PARKING RELY : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE

M. Denis LALLEMAND, Adjoint aux travaux, expose le résultat du vote de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 19 Novembre 2014. La maîtrise d'œuvre est le bureau EcoPlan pour la somme de 5040 €.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

3. CONVENTION MJC/CS :

La Convention MJC/CS a été envoyée à tous les conseillers.

M. Vanneau fait remarquer qu'il n'y a pas de différenciation entre les 2 budgets MJC 3 Rivières et MJC Centre Social.

Mme Annie PICCOTTI précise que la MJC s'est engagée à présenter 2 budgets distincts.

M. le Maire demande que soit indiqué, comme pour la précédente convention, une somme par habitant et que la population des 3 communes tienne compte du dernier recensement. Une nouvelle participation financière prendra en compte ce nouveau calcul.

Le Conseil Municipal décide par 18 voix d'approuver cette convention avec les modifications proposées.

4. APPARTEMENT « LA POSTE »: LOCATION

Mme Catherine BONHUMEAU, Adjointe au CCAS, indique que la commission du CCAS s'est réunie le 14 novembre 2014 afin d'attribuer le logement. Deux dossiers ont été présentés : un a été retenu.

Le Conseil Municipal décide par 18 voix pour d'approuver ce choix et donne pouvoir au Maire pour signer le bail.

DEPART DE M.MESLIER ERIC A 20H08

5. DROIT DES SOLS CAPCA (DOSSIER URBANISME)

M. Georges BOISSY, Adjoint à l'Urbanisme, présente la convention avec la CAPCA pour l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Le Conseil Municipal décide par 17 voix pour d'adhérer à cette convention.

M. Boissy indique qu'une formation sera effectuée avec la secrétaire Mme Marlène Dollé afin de traiter en interne les certificats d'urbanisme et les déclarations préalables.

6. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

M. le Maire présente la liste des titulaires et des suppléants afin de mettre en place une commission des impôts obligatoire.

Le Conseil Municipal décide par 17 voix d'approuver cette liste, qui sera proposée à la Direction Générale des Finances Publiques de l'Ardèche.

7. ETUDE DIAGNOSTIC GLISSEMENT , CHUTE DE BLOCS ROUTE DU SERRE

Un glissement de terrain et de chute de blocs de rochers a eu lieu en novembre 2011, Route du Serre.

Une entreprise avait proposé une mise en sécurité selon le cahier des charges établi par un bureau d'études conseillé par les services de l'Etat.

L'un des propriétaires a considéré les travaux préconisés comme étant insuffisant.

Un nouvel expert a été nommé à sa demande par le Tribunal.

Un deuxième propriétaire a entrepris la même démarche.

Des conclusions et des estimations ont été proposées par ces experts.
Il apparaît que pour les 3 propriétés, le total avoisinerait les 190 000 €.
Le Maire indique avoir consulté des bureaux d'experts pour un diagnostic géotechnique et un estimatif des travaux. 5 ont répondu.
C'est le cabinet GEOLITE (38) qui a été retenu pour une proposition financière de 2 079.60 €. Sa mission n'ira pas au-delà de ce diagnostic.

Le Conseil Municipal, par 17 voix, approuve ce choix.

8. VENTE BANDE DE TERRAIN

M. Georges BOISSY propose la vente d'une petite bande de terrain communal le long de la voie ferrée, Quartier du Pont, au prix de 100 €. Il précise que l'acquéreur prendra à sa charge tous les frais (bornage, notaire...).

Le Conseil Municipal décide par 17 voix pour d'approuver cette vente.

9. CAPCA RESTE A REALISER ASSAINISSEMENT (TRANSFERT DE COMPETENCE)

Le Maire indique que les restes à réaliser en travaux investissement assainissement suite au transfert de compétence à la CAPCA se montent à 108 001.72 €.
Cette somme qui doit être reversée à la CAPCA avait été prévue au budget 2014.

Le Conseil Municipal décide par 17 voix pour d'approuver ce résultat.

10. CREATION D'UN POSTE A 26 HEURES

Une employée municipale est sur un poste à 20 heures (cantine, piscine, nettoyage des locaux scolaires).
Des heures supplémentaires sont régulièrement payées.
Afin de régulariser cette situation, un poste à 26 heures est proposé.

Le Conseil Municipal par 17 voix pour approuve cette création.

11. FERMETURE DE POSTE A 20 HEURES

Le Conseil Municipal décide par 17 voix pour d'approuver la fermeture du poste à 20 heures.

12. RENOUELEMENT (1 AN) DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION-AIDE A L'EMPLOI

Un contrat aidé avait été signé, il y a un an, pour une durée de 30 heures.
Un renouvellement est possible pour une année supplémentaire.
M. le Maire propose de le passer à plein temps (35 heures).

Le Conseil Municipal décide par 17 voix d'approuver ce renouvellement qui sera présenté à Pôle Emploi.

13. MODIFICATION DELIBERATION «DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE»

A la demande de l'avocat de la commune, le conseil municipal décide par 17 voix pour de modifier la délégation au Maire N°9 adoptée au Conseil Municipal du 29 avril 2014 l'autorisant à ester en justice.

14. QUESTIONS

Mme Estelle FOURNIER demande s'il est exact que l'antenne du Trésor Public située à la Voulte sur Rhône va fermer.

M. VALLA répond par l'affirmative : l'annonce officielle est tombée hier.

Dès janvier ce sera Privas avec la difficulté pour nos services qui devront se déplacer régulièrement.

LEVEE DE SEANCE A 21H 28.